

RCS : FREJUS
Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00983

Numéro SIREN : 814 273 686

Nom ou dénomination : PETIT PARADIS SAS

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2018 sous le numéro de dépôt 6054

PETIT PARADIS SAS
Société par actions simplifiée
Au capital de 600.000 euros
Siège social : 1251 Chemin des Baumettes
83420 la Croix-Valmer

814 273 686 RCS Fréjus

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le trois septembre,

....

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports desquelles il résulte, pour ledit exercice, une perte nette comptable de (435,125) euros.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter cette perte nette comptable de (435,125) euros au compte report à nouveau, dont le solde sera ainsi porté de (847.503) euros à (1.282.628) euros.

....

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Monsieur Crant Creed Rogerson



PETIT PARADIS SAS

COMPTES ANNUELS

PERIODE DU 1 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS
DÉPÔT DU

19 OCT. 2018

N° 2018/B/6054



GC Rogerson
President
Petit Paradis SAS
814 273 686 R.C.S. Fréjus

DIXON WILSON

PETIT PARADIS SAS

S O M M A I R E

	Page
Informations générales	2
Compte rendu de travaux du professionnel de l'expertise comptable	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6

Le présent document
est édité par
Prestige Média
sous le nom d'Art

PETIT PARADIS SAS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Président	Monsieur John Stuart St Clair BALDOCK (jusqu'au 18 février 2018) Monsieur Grant ROGERSON (depuis 19 février 2018)
Siège social	1251 chemin des Baumettes 83420 Croix-Valmer
Numéro de SIRET	814 273 686 00018
Début d'exploitation	22 octobre 2015
Principale activité exercée	Acquisition immobilière visant à une activité para hôtelière
Expert-Comptable	Dixon Wilson SARL 19 avenue de l'Opéra 75001 Paris
Commissaire aux Comptes	Côte d'Azur Audit Expertise 3319 route des Escaillouns 06390 Berre les Alpes
Avocats	Harlay Avocats 83 boulevard Haussmann 75008 Paris
Banque	Société Générale Private Banking (Monaco) 13-15, bd des Moulins BP 250 98007 Monaco Cedex

COMpte RENDU DE TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

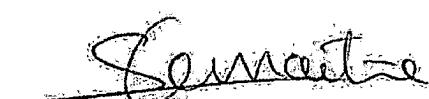
Conformément à la mission qui nous a été confiée par Monsieur Baldock, alors président de la société, et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 3 novembre 2015 (régularisée le 13 janvier 2016) nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de Petit Paradis SAS relatifs à la période comptable, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	€	14.580.110,48
Chiffre d'affaires	€	Néant
Perte comptable	€	(435.124,61)

Conformément à la réglementation en vigueur, la société relève des micro-entreprises et n'est donc pas tenue d'établir d'annexe.

Fait à Paris
le 31 mai 2018



Sophie Lemaître
Expert-Comptable
Dixon Wilson SARL

Petit Paradis

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			du 01/10/2015 au 31/12/2016 (15 mois)		
	Brut	Amort. & Prov.	Net	%	Net	
Capital souscrit non appelé	(0)					
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	2 224 819		2 224 819	15,26	2 202 720	30,76
Constructions	3 000 000	126 045	2 873 955	19,71	2 932 055	40,95
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	782 630	259	782 371	5,37		
Immobilisations en cours	6 296 747		6 296 747	43,19	1 454 581	20,32
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	12 304 196	126 303	12 177 893	83,52	6 589 357	92,03
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptés versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	417 304		417 304	2,88	765	0,01
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	577 960		577 960	3,96	309 156	4,32
. Autres					1 827	0,03
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 293 156		1 293 156	8,87	112 958	1,58
Charges constatées d'avance	113 798		113 798	0,78	145 836	2,04
TOTAL (II)	2 402 218		2 402 218	16,48	570 542	7,97
Chargés à répartir sur plusieurs exercices	(III)					
Primes de remboursement des obligations	(IV)					
Ecart de conversion actif	(V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	14 706 414	126 303	14 580 110	100,00	7 159 898	100,00

Petit Paradis

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (15 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 600 000)	600 000	600 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	-847 503	-847 503
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-435 125	-435 125
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	69 732	37 589
	TOTAL(I)	-612 895
Produits des émissions de titres participatifs		
Ayances conditionnées		
	TOTAL(II)	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL (III)	
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	7 200 000	6 425 882
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		14 126
. Associés	7 525 077	286 000
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	460 709	638 002
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 938	513
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		5 288
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	TOTAL(IV)	15 190 723
Écart de conversion passif	(V)	2 282
	TOTAL PASSIF (I à V)	14 580 110

Petit Paradis

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMpte DE RÉSULTAT

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	du 01/10/2015- au 31/12/2016 (15 mois)	Variation absolue (12 / 15)	%
--	---	--	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits	559	100,00	336	22,36	223	66,37		
Total des produits d'exploitation (I)	559	100,00	1 503	100,00	-944	-62,80		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes	182 868	N/S	253 342	N/S	-70 474	-27,81		
Impôts, taxes et verséments assimilés	5 515	986,58	335 001	N/S	-329 486	-98,34		
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations	58 359	N/S	67 945	N/S	-9 586	-14,10		
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges	1 709	305,72	1	0,07	1 708	N/S		
Total des charges d'exploitation (II)	248 451	N/S	656 289	N/S	-407 838	-62,13		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-247 891	N/S	-654 785	N/S	406 894	62,14		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Déficiences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)					454	30,21	-454	-100,00
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées	155 090	N/S	155 437	N/S	-347	-0,21		
Déficiences négatives de change					145	9,65	-145	-100,00
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)	155 090	N/S	155 582	N/S	-492	-0,31		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-155 090	N/S	-155 128	N/S	38	0,02		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I+II+III+IV+V-VI)	-402 982	N/S	-809 914	N/S	406 932	-50,24		

Petit Paradis

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	du 01/10/2015 au 31/12/2016 (15 mois)		Variation absolue (12 / 15)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (VII)					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	32 143	N/S	37 589	N/S	-5 446 -14,48
Total des charges exceptionnelles (VIII)	32 143	N/S	37 589	N/S	-5 446 -14,48
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-32 143	N/S	-37 589	N/S	5 446 14,48
Participation des salariés (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)					
Total des Produits (I+III+V+VII)	559	100,00	1 957	130,21	-1 398 -71,43
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	435 684	N/S	849 460	N/S	-413 776 -48,70
RÉSULTAT NET	-435 125	N/S	-847 503	N/S	412 378 48,66
Dont Crédit-bail mobilier					
Dont Crédit-bail immobilier					



Commissaire aux comptes
Expert comptable & judiciaire

GREFFE du TRIBUNAL DU COMMERCE de FREJUS



N° 2018/B/6054

SAS PETIT PARADIS SAS
1251 CHEMIN DES BAUMETTES
83420 LA CROIX VALMER

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

« EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 »



**SAS PETIT PARADIS
1251 CHEMIN DES BAUMETTES
83420 LA CROIX VALMER**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

« Exercice clos le 31 Décembre 2017 »

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 26 Avril 2017 dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PETIT PARADIS SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L. 123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.**

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président] et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

IV.Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société¹ ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

V.Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société¹.

²Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société³ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BERRE LES ALPES, le 31 Juillet 2018

Le Commissaire aux comptes
CÔTE D'AZUR AUDIT EXPERTISE CE2A

Céline ACCOSSATO
La présidente

